

Opinion

Le syndicalisme étudiant doit enfin exister

Gérald Renier, Raphaël d'Elia,
Julien Scharpé et Orville Pletschette

Fondateurs et anciens de l'Union syndicale étudiante.

■ Les associations aux couleurs mièvres et au recrutement tenant du cercle étudiant ont fait leur temps. Nous plaillons pour une modification du décret qui permettrait un syndicalisme fort, engagé et sur le terrain.

Il y a quelques semaines, la Fef et l'Unécof se sont invectivées par voie de presse sur l'opportunité d'unifier le mouvement étudiant. Nous y voyons une occasion d'évoquer l'outsider du mouvement étudiant, l'Union syndicale étudiante¹, et de revenir sur un faux débat et poser les véritables questions d'actualité pour les organisations étudiantes.

La force réelle du mouvement étudiant

Le mouvement étudiant belge francophone vit une période de faiblesse depuis bientôt une quinzaine d'années : les manifestations monstres ont vécu. Depuis les dernières grandes mobilisations au début des années 2000, plus aucun rassemblement n'a dépassé les 3 000 jeunes dans la rue. Un constat que la Fef semble s'obstiner à ignorer, gonflant ses chiffres de manifestations, criant à la victoire dès qu'elle dépasse les 500 étudiants mobilisés pour ses campagnes. Pourtant, les thématiques n'ont pas manqué ces dernières années : hausse du minerval des étudiants étrangers, décret pay-sage, etc.

La Fef et ses activités ne font pas rêver les masses, c'est un fait. Pourtant, dans les établissements, les actions étudiantes restent nombreuses : occupations à l'ULB et l'UCL (2017), grève à la Haute Ecole Francisco Ferrer (2016), grève à la Haute Ecole Libre de Bruxelles (2014)... Les actions locales ne manquent pas. De nombreuses mobilisations sont orchestrées par des étudiants directement, où les conseils étudiants (la représentation étudiante locale officielle) sont, si pas à la traîne sur les dossiers, divisés voire carrément en opposition.

On peut aussi mettre en avant

cette demande toujours plus forte des étudiants pour se positionner dans les débats de société. Ainsi, les étudiants constituaient une composante non négligeable de la mobilisation contre la loi Peeters. De nombreux étudiants ont également pris part à la lutte à Deliveroo dernièrement. A l'instar des étudiants français qui se sont illustrés contre la loi Travail, il existe une volonté étudiante en Belgique de mener des actions pour peser

sur les thématiques qui concernent leur avenir.

Représentation et syndicalisme

Le fonctionnement de la représentation reconnue est celui-ci : chaque année se tiennent des élections étudiantes, dont est issu un conseil étudiant, détenant 20 % des voix d'une structure qui dirige les écoles. Ce n'est pas une instance paritaire, similaire aux entreprises : on propose aux étudiants non pas de défendre leurs intérêts face à la direction de l'établissement, mais de participer à cette direction.

Lors des scrutins, aucune liste unifiée inter-établissement n'existe ou presque. On est candidat en son nom propre, parfois autour d'un programme collectif créé pour l'occasion. Ce programme revient quelquefois pour deux ou trois mandats. Rien à voir à nouveau avec le monde du travail, où les listes sont déposées avec une organisation syndicale préexistante aux candidatures, et qui continuera de vivre au-delà du mandat en jeu. Pas de droit à la diversité locale des opinions non plus : le conseil étudiant est unitaire. Il n'a qu'une seule dénomination, et son financement est unique et géré collectivement. Même si plusieurs listes sont élues, il n'y aura qu'une struc-

ture investie d'un mandat et financée.

La Fef et l'Unécof n'apparaissent qu'ensuite : les conseils étudiants choisissent une des deux associations². La Fef ou l'Unécof peut alors se targuer de représenter les étudiants d'une école, sans nuance, qu'ils soient 4 000 ou 20 000. On est loin du syndicalisme, où on choisit individuellement un syndicat, qui peut alors déclarer qu'il nous représente.

Pour un vrai syndicalisme étudiant

Vu la perte de vitesse totale des grandes organisations représentatives pour mobiliser, alors que les étudiants se montrent prêts à en décou- dre, vu que ces associations qui se déclarent "pluralistes" sont issues de mécanismes qui ne permettent aucun débat sérieux sur l'orientation syndicale des étudiants, il est logique que des voix s'élèvent pour contester ce modèle.

Il y a quelques années, le décret "participation" qui encadre le fonctionnement de la représentation avait été débattu. L'Unécof, désireuse de contrer le monopole de la Fef, voire d'éviter de se retrouver en dehors des critères de reconnaissance, avait obtenu que des "contradictoires" soient tenues obligatoirement et annuellement. Les étudiants en sont sortis ni mieux défendus, ni mieux représentés : la concurrence s'est juste durcie entre les deux organisations.

Quand l'Union syndicale étudiante (USE) fut créée en 2010 (sous la dénomination "étudiants FGTB" jusqu'en 2013), l'objectif était de marquer une ligne nette entre syndica-

lisme étudiant, engagement partisan et corporatisme. Une confusion récurrente due, d'une part, à l'influence des jeunes de partis dans les organisations et sur les revendications étudiantes et, d'autre part, à un système de représentation corporatiste ne permettant pas une véritable politisation des étudiants en dehors des partis.

A l'USE, les étudiants s'affilient volontairement. Ils participent à son financement. Ils sont fédérés au sein de la FGTB, en tant que secteur des Jeunes de l'enseignement supérieur, et participent ainsi aux débats en tant que futurs salariés. Quand on devient membre, on connaît l'orientation générale et on participe à ses débats d'actualité.

Pour se faire entendre, l'USE refuse la "co-gestion" des établissements et revendique un système de négociation paritaire, comme dans les entreprises, pour éviter la confusion des rôles. Bien qu'il soit difficile

d'envisager une représentation étudiante sans financement public, il est possible qu'il reste limité pour garantir l'indépendance de celle-ci et, surtout, qu'il soit attribué en fonction des voix données aux diverses organisations syndicales existant dans les établissements.

Les associations aux couleurs mièvres et au recrutement tenant plus du cercle étudiant que du syndicat ont fait leur temps. Nous plaçons pour une modification du décret qui permettrait un syndicalisme fort, engagé et sur le terrain.

→ (1) Contrairement à l'Unécof et à la Fef, l'USE n'est pas reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme une ORC (une organisation représenta-

tive des étudiants au niveau communautaire).

→ (2) Depuis la rédaction de cette opinion, hautes écoles et universités ont organisé les assemblées lors desquelles elles élisent le syndicat étudiant qui les représentera. L'Unécof a perdu la dernière université où elle était implantée: l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Or, pour décrocher accréditation et subventions, une organisation doit représenter au moins 15 % des étudiants inscrits.

On est loin du syndicalisme, où on choisit individuellement un syndicat, qui peut alors déclarer qu'il nous représente.